

Intervention à l'occasion de la manifestation en soutien aux jeunes réfugiés non accompagnés et en mémoire d'Alireza, 29 mars 2023

Préambule

Nous sommes enseignantes à l'ACCES II, mais c'est à titre personnel et citoyen que nous prenons la parole aujourd'hui pour expliquer notre travail et les difficultés que nos élèves rencontrent pour mener à bien leur scolarité. Nos élèves sont des jeunes magnifiques, pleins de vie, de capacités et d'espoir, mais ils sont fragilisés par leur statut de requérants d'asile aujourd'hui en Suisse et à Genève.

Etat des lieux

Dans notre canton, une grande partie des RMNA (réfugiés mineurs non accompagnés) sont scolarisés au sein du service des classes d'accueil du Secondaire II (ACCES II). Ils restent souvent 1 ou 2 ans après leur 18 ans dans notre école.

Par la suite, en général, ils se dirigent vers des formations professionnelles : préapprentissage et ensuite apprentissages. Une petite partie d'entre eux entrent dans des filières plus scolaires : écoles de comm, de culture générale ou collège.

Beaucoup d'élèves que nous prenons en charge sont issus de l'asile. En ce moment, les Afghans sont les plus représentés, avant les Ukrainiens. D'autres élèves sont sans papier, et souvent dans une situation très précaire en Suisse. Ils ne relèvent pas du droit d'asile, même s'ils sont venus en Suisse pour y trouver refuge. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur les difficultés qu'ils rencontrent eux aussi, notamment sur l'accès extrêmement restreint aux apprentissages, et à un permis de séjour.

Les obstacles

Quels sont les obstacles auxquels nos élèves réfugiés ont à se confronter ?

L'obstacle majeur auquel ils se confrontent pourrait se résumer par ces mots : "manque de sécurité" ! Or, pour apprendre, et en général pour grandir et s'émanciper, il est nécessaire de bénéficier d'un cadre suffisamment stable, rassurant et sécurisant. Entre les éducateurs, les bénévoles, les familles relais, les professeurs, il y a beaucoup de bonnes volontés réunies, mais ce n'est pas suffisant.

Dans l'optique de leur fournir une plus grande sécurité, on pourrait imaginer que :

- si les foyers n'étaient pas surpeuplés et de taille démesurée, nos élèves se sentiraient mieux accueillis ;
- si les jeunes avaient de l'espace pour s'isoler afin d'étudier, ils progresseraient plus vite ;
- s'ils avaient des chambres individuelles qui leur assurent de bonnes conditions de sommeil, ils auraient moins mal à la tête et seraient plus concentrés (beaucoup se plaignent de nuits chaotiques, bruyantes, qui renforcent leurs migraines et leurs souffrances) ;
- si les éducateurs étaient en nombre suffisant pour assurer un accompagnement, ça aiderait ces jeunes qui sont souvent en grande demande affective ;
- si nos élèves n'avaient plus affaire à des sécuritas (bien mal nommés, car pas très sécurisants), ils seraient moins stressés ;
- si on arrêta de réduire drastiquement l'encadrement et les éducateurs une fois que les jeunes ont atteint leur majorité, ils se sentiraient moins abandonnés ;
- si nos élèves pouvaient être rassurés par l'obtention de vrais permis, cela leur permettrait de respirer et de finir leur formation sans craindre de renvoi; nous assistons chaque année aux renvois d'élèves en pleine scolarité.

Que se passe-t-il après l'ACCES ?

Après leur scolarité à l'ACCES, vient le temps de la formation professionnelle pour ceux qui ont obtenu le droit de rester. Mais là encore les obstacles se multiplient.

Dans notre canton très tertiarisé, les places de préapprentissage et d'apprentissages manquent cruellement. Les jeunes réfugiés sont mis en concurrence avec des élèves francophones, qui ont la plupart du temps un meilleur niveau scolaire et qui bénéficient d'une bonne intégration et de relations.

Le niveau scolaire va souvent et malheureusement faire la différence.

Certes, de nombreux patrons apprécient ces jeunes venus d'ailleurs, aux expériences de vie multiples, qui ont souvent travaillé et donc possèdent un véritable savoir-faire, une grande maturité et qui en plus en veulent. Mais ces patrons sont encore trop peu nombreux. Et surtout, ils ne sont pas assez aidés.

Et c'est là-dessus que portent nos plus importantes demandes :

C'est que l'État supplée à ces manques de toutes sortes pour aider les jeunes réfugiés à trouver une place d'apprentissage

Par exemple, que l'OFPC (Office pour la Formation Professionnelle et Continue) mette un effort particulier à démarcher les entreprises pour qu'elles engagent des réfugiés et pas seulement ceux qui sont intégrés au programme dit "P.A.I." de la Confédération.

Autre exemple : que les entreprises soient aidées financièrement et institutionnellement pour engager beaucoup plus d'apprentis. Cela aiderait non seulement les jeunes réfugiés, mais aussi tous les autres. Il faut savoir que pour les patrons, c'est un gros investissement en temps pour former des apprentis. Il s'agit de les encourager par tous les moyens pour qu'ils puissent être le plus nombreux possible à assumer des tâches de formation.

Autre point à améliorer, les entreprises ne savent souvent pas qu'il est possible d'engager des jeunes avec un permis F et que le permis B n'est pas obligatoire. Il y a donc un gros travail d'information à faire auprès des patrons.

Mais le plus important pour inciter les patrons à engager des élèves issus de l'asile, c'est que ces élèves aient le droit de rester jusqu'au bout de leur formation. On doit leur octroyer le droit de finir leur scolarité et leur apprentissage quel que soit leur statut! Comme l'explique la nouvelle directrice du SEM, Mme Christine Schraner Burgener, à propos des jeunes Ukrainiens, dans son ITW à la RTS (au 19h30 du 12 mars 23) : quelle que soit la situation dans leur pays, ils pourront rester jusqu'au bout de leur formation en Suisse. Pourquoi ce droit est-il dénié aux autres réfugiés ?

L'instruction et la formation devraient être un droit pour tous et toutes!!!

Former, c'est un devoir qui nous incombe à tous. Former pour aider à apprendre, à grandir, à devenir adulte et autonome. En un mot : à être libre.